



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 12 avril 2022

## Communiqué de presse

### Dégâts occasionnés par la vague de froid sur les productions fruitières

La préfète de Tarn-et-Garonne a réuni les responsables des filières arboricoles et viticoles, la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles ainsi que les principaux partenaires (Crédit Agricole, MSA, CER France, Conseil départemental) ce jeudi 7 avril dans le cadre de la cellule de suivi de la crise liée à cette nouvelle vague de gel.

Même s'il est trop tôt pour établir un bilan précis, les premiers constats révèlent d'importants dommages sur les productions fruitières, en particulier sur les fruits à noyaux. Sur les autres productions, l'estimation des dommages sera conduite au cours de la saison.

Le Tarn-et-Garonne est le 1er département producteur, au niveau national, en pommes de table et kiwis, et le 2e en prunes, noisettes et raisin de table.

Ainsi que l'a annoncé le Premier ministre lors de sa rencontre avec les agriculteurs de Tarn-et-Garonne le 5 avril dernier, les principales mesures du plan gel de 2021 seront à nouveau mises en œuvre, à savoir :

- attribution d'un fonds d'urgence pour les exploitations les plus touchées
- dispositif calamité accéléré et adapté à l'ampleur du sinistre
- prise en charge des cotisations sociales MSA
- dégrèvement de la taxe foncière non bâti (TFNB)
- accélération des mesures structurelles par l'investissement dans la protection

#### Concernant le Tarn et Garonne , le plan d'action est le suivant :

La procédure des calamités est engagée pour l'arboriculture sans attendre. Une mission d'enquête se déplacera sur le terrain dans la semaine du 19 avril pour faire un premier état des lieux de la situation.

Les évaluations précises par exploitation seront réalisées dès le mois de mai. Un formulaire spécifique de recensement des pertes sera prochainement adressé aux arboriculteurs à retourner à la DDT après l'avoir complété.

Les services de l'État dans le département mettront tout en œuvre pour assurer ces soutiens sans délai, en coordination avec les structures concernées (Chambre d'agriculture, MSA, banques, DDFIP).

Tous les partenaires réunis ont exprimé leur mobilisation pour accompagner les agriculteurs dans cette crise exceptionnelle.

Un suivi régulier de la situation et des mesures de soutien ouvertes sera fait.

Le service économie agricole de la Direction départementale des territoires est à la disposition des producteurs touchés pour toute question :

- par téléphone au 05 63 02 22 23 45

- par mail : [ddt-sea@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@tarn-et-garonne.gouv.fr)